

MILAN NOIR

Classification : Falconiformes, Accipitridés *Milvus migrans* (Boddaert, 1783)

A 073

Statuts de conservation et de protection



LISTES ROUGES			Règlementation			ZNIEFF
UICN Monde	nicheurs France	hivernant France	Europe	Monde	France	Aquitaine
LC	LC		DO A1 CITES A	CBerne A2 et 3 CBonn A2	Art. 3	Non

Description de l'espèce

Espèce répandue dans tout l'Ancien Monde, le Milan noir est un rapace de taille moyenne dont les mœurs opportunistes l'ont fait s'adapter aux activités humaines.

En vol sa silhouette est effilée, avec les ailes tenues « en parapluie » et la queue légèrement fourchue. Le plumage est uniformément brun, avec la tête plus claire.

Longueur du corps : 47 à 54 cm.

Envergure : 1.13 à 1.17 m.

Poids : 660 à 930 g.

Biologie, Ecologie

Le Milan noir est un oiseau nicheur Commun dans les Barthes de l'Adour.

Habitats : Il fréquente principalement les plaines et vallées alluviales, où il apprécie la proximité des rivières, plans d'eau et milieux prairiaux. Très opportuniste, il peut trouver sa nourriture jusque dans le centre de certaines villes ou sur les décharges d'ordures ménagères.

Reproduction : Dans le bassin de l'Adour, les milans réoccupent leur territoire au cours du mois de mars. Le nid est établi dans la fourche d'un gros arbre (habituellement feuillu), aussi bien sur les coteaux dominant la plaine que dans les bois en fond de vallée ou au cœur de la ripisylve. La ponte (2-4 œufs, couvés pendant 33 jours) est déposée de fin mars à fin avril. Après un séjour au nid de 42 à 50 jours, les jeunes effectuent leur premier envol (principalement de début juin à mi-juillet dans le bassin de l'Adour).

Migration : La migration postnuptiale, très précoce, se déroule principalement de la mi-juillet à la mi-septembre. Elle est souvent précédée par le regroupement des oiseaux nicheurs locaux en bandes de plusieurs dizaines ou centaines d'individus. Le passage pré-nuptial débute dès la première décennie de février, pour s'achever normalement fin avril avec un maximum en mars.

Hivernage : Les rares cas d'hivernage dans notre région concernent des individus isolés et restent anecdotiques.

Alimentation : Très opportuniste, le Milan noir se nourrit de tous types d'animaux morts, malades ou faciles à capturer, poissons, animaux victimes de la circulation routière, campagnols exposés par la fauche des prés, vers de terre ou gros insectes, tout lui est bon.

Évolution et état des populations

La population européenne, jugée vulnérable, comprendrait de 81 200 à 109 000 couples, dont environ 25 755 en France. Dans notre pays, l'espèce occupe la majeure partie du territoire à l'exception d'un grand quart nord-ouest et de la majeure partie du littoral méditerranéen.

En Aquitaine, la chaîne des étangs arrière-littoraux, le bassin de l'Adour et la vallée de la Garonne abritent de bonnes densités de milans, au contraire du massif forestier landais et des zones agricoles du Lot-et-Garonne, pratiquement désertés.

Si la tendance semble être à la diminution régulière des effectifs en Europe, en France au contraire une augmentation est mise en évidence depuis une trentaine d'années. Malgré tout, localement (comme c'est le cas dans les Barthes de l'Adour) une impression de diminution se dégage.

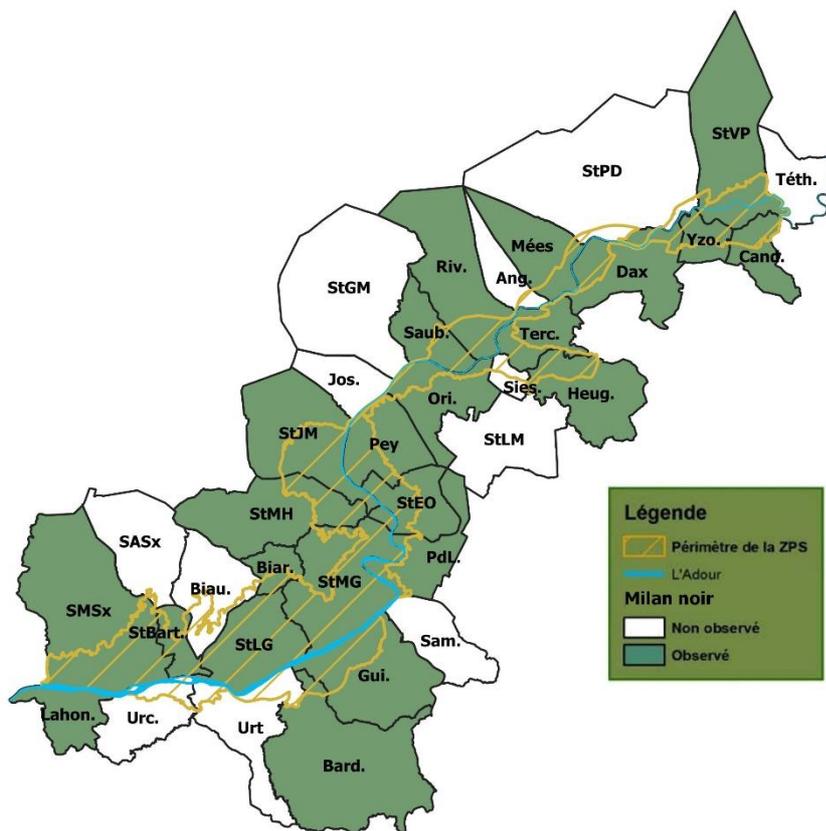
L'effectif reproducteur présent en France représentant une part très significative de la population européenne, notre pays a donc une responsabilité particulière pour la conservation de l'espèce.

Données historiques avant 2010

De tout temps présent dans les Barthes, le Milan noir n'y a jamais été spécifiquement étudié. Sa reproduction est signalée depuis 1992 dans la réserve de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx. Sur la période 2000-2010, la présence du Milan noir a été reportée en période de reproduction sur la plupart des communes concernées par la ZPS.

Carte de répartition de l'espèce sur les Barthes de l'Adour

Communes d'observation du Milan noir en 2019 et 2021



État de conservation sur le site

État de conservation en EUROPE	SPECE 3 : Défavorable	
État de conservation en France	CMAP : 5 A surveiller	
État de conservation à l'échelle du site	Valeur du site (espèce)	Significatif(c)
	État de conservation (habitats d'espèce)	Très bon (A)
	ENJEU DE CONSERVATION	Modéré
	Niveau de risques	Faible
	PRIORITE	P 3

Les inventaires menés en 2019 et 2021 a permis d'estimer la population nicheuse de Milans noirs entre 24 et 72 couples nicheurs pour l'ensemble de la ZPS des Barthes de l'Adour.

Une certaine diminution des effectifs semble se produire ces dernières années, avec par exemple 3 à 4 nids occupés sur la réserve de Lesgau jusqu'en 2009, mais un seul en 2012/2013.

Importance du site

La population recensée sur la ZPS représenterait seulement 0,09 à 0,27% des effectifs national et entre 1,2 et 3,6% des effectifs régionaux, estimés à 2000/2600 couples lors de l'« enquête rapaces » de 2000-2002. Cela n'est cependant pas négligeable au vu de la superficie de la ZPS, qui abrite une population significative que nous devons considérer d'intérêt régional.

Habitats d'espèce Natura 2000

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude

91EO* - Forêts alluviales à *Alnuglutinosae* et *Fraxinexcelsior*, peupleraies à Peuplier noir, Ormaies-frênaies

91F0 - Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

Menaces potentielles

La perte de surface ou de qualité des milieux humides (boisés ou non) et prairiaux est la principale menace identifiée.

Une exploitation forestière inadaptée (coupes rases, travaux au moment de la reproduction) peut compromettre la pérennité de certains sites ou entraîner des échecs de reproduction.

La création d'itinéraires touristiques (circuits pédestres, VTT...) peut localement perturber certains couples.

L'espèce est sensible à l'électrocution sur le réseau électrique moyenne tension ou haute tension.

Préconisations de gestion

Conserver l'intégrité des milieux humides et prairiaux des Barthes, avec une attention particulière aux zones de ripisylves.

Adapter les périodes d'entretien des ripisylves et boisements : limiter les interventions de mars à juillet autour des nids.

Pas de création de sentiers à proximité immédiate des nids ou mise en place d'aménagements pour canaliser le public sur les sentiers proches existants.

Aménagements sur les pylônes du réseau électrique moyenne tension jugés les plus dangereux.